

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juillet 2022 – Approuvée

Délibération n° 2022- 52 examinée le 14 septembre 2022 – Tarifs de la restauration scolaire année 2022-2023 – Approuvée

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 4% sur le tarif actuel des repas cantine suite à la réactualisation des tarifs du prestataire. Dès la rentrée 2022/2023, les tarifs cantine-garderie sont les suivants :

3.90 € le repas pour le forfait cantine régulière soit 54.21 € par mois échu

4.26 € le repas isolé

1.56 € pour les enfants allergiques (repas fourni par les parents) pour un forfait de 21,69 € par mois

3,12 € le repas pour les employés communaux désirant profiter du service de restauration scolaire

Les tarifs de la garderie restent inchangés.

Délibération n° 2022- 53 examinée le 14 septembre 2022 – Autorisation donnée au maire de signer la convention de mise à disposition des matériels anciens du corps des sapeurs-pompiers volontaires à l'association ASPSPY – Approuvée

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité le maire a signé la convention de mise à disposition du matériel ancien du corps dissous des sapeurs-pompiers volontaires de la commune, à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine des Sapeurs-Pompiers dans l'Yonne (ASPSPY). Cette convention définit les conditions de cession gratuite de ce matériel et les engagements réciproques des parties.

Délibération n° 2022- 54 examinée le 14 septembre 2022 – Fixation du prix de cession des tuyaux des sapeurs-pompiers – Approuvée

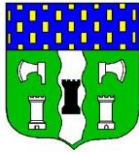
Le conseil municipal, après délibération décide de vendre les anciens tuyaux des sapeurs-pompiers au prix de 30 € le rouleau.

Délibération n° 2022- 55 examinée le 14 septembre 2022 – Provision des créances douteuses - décision – Approuvée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021 pour un montant de 120 €, de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1, en appliquant le taux de 15% et d'imputer la dépense au compte 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » et la recette au compte 4911 « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (non budgétaires) »

Délibération n° 2022- 56 examinée le 14 septembre 2022 – Décision modificative n°2 – Approuvée

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir des crédits au chapitre 041 pour la somme de 6 720 € afin d'intégrer par opération d'ordre budgétaire, les frais d'étude de faisabilité de la chaufferie bois imputés, actuellement au compte 2031/20, au compte 2135/041.



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Délibération n° 2022- 57 examinée le 14 septembre 2022 – Décision modificative n°3– Approuvée

Le conseil municipal décide à l'unanimité de constituer une provision de 15 % du montant total des restes à recouvrer et d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 68 pour un montant de 120 €

Délibération n° 2022- 58 examinée le 14 septembre 2022 – Décision modificative n°4– Approuvée

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits pour la somme de 571 € au compte 165/16 afin de restituer la caution du locataire sortant du 07 rue de la Forge.

Délibération n° 2022- 59 examinée le 14 septembre 2022 – Délégation du conseil municipal au maire afin de l'autoriser à demander à tout financeur l'attribution de subventions et la signature des contrats qui en découlent– Approuvée

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat :

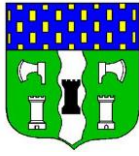
- De confier à Monsieur le Maire la délégation suivante :
 - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour le financement des opérations ayant été préalablement présentées aux membres du Conseil Municipal. Cette délégation concerne toute demande de subvention en fonctionnement et en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ; et de signer les conventions ou contractualisations avec l'organisme financeur si celles-ci subordonnent l'attribution de la subvention, ainsi que tout documents administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur, ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée.
- En cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives à la matière faisant l'objet de cette délégation seront prises par les adjoints et ensuite le Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire rendra compte de chacune des décisions prises dans le cadre de ces délégations, lors des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Délibération n° 2022- 60 examinée le 14 septembre 2022 – Demande d'aide subventionnelle pour soutenir l'Association Résidence Jeunes de L'Yonne– Approuvée

Le conseil municipal à l'unanimité N'ACCEPTE PAS le versement d'une subvention à l'association Résidences Jeunes de l'Yonne, préférant privilégier les associations locales

Délibération n° 2022- 61 examinée le 14 septembre 2022 – Demande d'occupation d'un local communal par le PLPB– Approuvée

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter et ne demande aucune participation financière pour l'utilisation de la salle multisports le mardi matin de 10h00 à 11h00 du 08 novembre au 13 décembre 2022.



Autres points abordés par le conseil Municipal lors de la séance

- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret 2022-1091, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ; Madame Séverine TROMPARENT est désignée correspondant incendie et secours pour la commune de Villefargeau.

- Présentation et validation du visuel du nouveau site Internet

Mme Noyemian présente au conseil, le projet du nouveau site. Celui-ci sera mis en ligne en novembre prochain. Elle appelle les conseillers à s'y connecter et à lui faire éventuellement remonter leurs observations.

Le maire porte à la connaissance des conseillers un récapitulatif avec photographies des travaux effectués en urgence sur la commune :

- travaux sur le réseau d'eau potable de l'école maternelle
- nettoyage du bassin d'orage des Chailleux

Ces travaux ont été réalisés bénévolement par Monsieur René DANTEN et les employés communaux. Le maire informe que

- la fête de la St Léger a lieu le 1^{er} week-end d'octobre, la retraite aux flambeaux débutera à 21h30 avec une distribution de lampions dès 21h15 sur la place du village et le feu d'artifice sera tiré à 22h00, avenue du Val de Baulche, au stade. Le vide grenier organisé avec l'ASCV a lieu le dimanche 02 octobre.

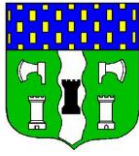
- le commerce **devrait ouvrir ces portes** le Week-end du vide grenier.

- le repas des anciens aura lieu le 20 novembre prochain pour les villegardeaulais de 65 ans et plus. Des paniers gourmands seront distribués aux personnes de 70 ans ne pouvant se déplacer.

Jean-Pierre SINDONINO rapporte au conseil la réunion « Atelier construction schéma cyclable » à laquelle il a assisté le 07 juillet dernier. Le but de cette réunion est d'envisager le développement des pistes cyclables de l'agglomération, de présenter les enjeux liés au développement de l'usage du vélo au quotidien et les différents axes d'intervention pour faciliter cet usage. Lors d'un travail de groupe sur carte, il a pu donner son avis pour identifier les itinéraires cyclables potentiels pouvant relier Villefargeau -Auxerre. Un bureau d'étude mandaté par l'agglomération doit venir courant septembre pour le chiffrage des travaux.

- déplore que des véhicules ont malheureusement circulé sur la voirie à peine terminée rue du manoir sans attendre le séchage du bitume, Justin SAFFROY ira vérifier l'état du bitume.

Le maire en profite pour signaler que la 2eme tranche des travaux aura lieu en 2023.



MAIRIE DE VILLEFARGEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

Justin SAFFROY -signale que le regard avaloir dans le virage Chevannes/Villefargeau est dangereux

- demande si la piste du club d'aéromodélisme est encore utilisée ? si c'est non pourquoi continuer à la tondre ? Le responsable va être contacté

- demande si le conseil communautaire a arrêté un emplacement pour l'aire de grand passage des gens du voyage ? le maire répond que le projet est toujours en cours de négociation

Clémence HARNIST demande au maire pourquoi la grève des éboueurs n'a pas rapidement trouvé une solution et pourquoi un service minimum n'a pas été mis en place. Le maire répond qu'en période estivale aucun service de secours ne peut être mis en place. Aucun contact n'a été pris avec les maires au début du mouvement de grève et aucune négociation n'a donc eu lieu avant la rentrée de septembre.

Jean-Louis MANGIN demande si un dégrèvement de la taxe d'ordure ménagère sera octroyé aux administrés ? Le maire répond qu'une taxe ne peut être dégrèver, elle de nature fiscale et n'est pas calculée en fonction du service rendu.

- demande si la terrasse prévue devant le commerce sera réalisée prochainement. Ces travaux devraient avoir lieu au printemps prochain.

Céline PARIS signale un trou dans le grillage du terrain de tennis à gauche de la porte. Les employés communaux répareront si besoin.

- informe que l'ASCV déplore la dégradation du matériel de sport par les autres utilisateurs de ce matériel, principalement les tables de ping-pong, il est rappelé que ce matériel est ancien (plus de 15 ans) et qu'il est la propriété de la commune et non de l'ASCV.

- demande pourquoi la municipalité a refusé de poser une seconde boîte à livres « frigo ». Il est répondu que la prochaine boîte à livres sera en bois et éventuellement décorée par les enfants du centre de loisirs

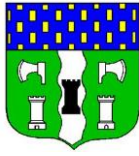
- demande où en est le changement de jeu « bascule ». La commande est passée mais non encore livrée.

Florence BERCIER signale qu'un chemin aux Bruyères n'a pas été nettoyé. Les travaux se feront dès que possible.

- demande pourquoi certaines communes ont eu plus de jours de ramassage des ordures ménagères que d'autres durant la grève. La CA a géré seule les jours de ramassage et la commune n'a pas été consultée durant le conflit.

Céline PORTOLES demande la pose d'un distributeur a « Toutounet » supplémentaire au lotissement des Chailleux

Séverine TROMPARENT signale que par manque de signalisation de la déviation des travaux entre POURRAIN/VILLEFARGEAU, beaucoup de véhicules se retrouvent rue du petit bois. Des panneaux de déviation seront installés



MAIRIE DE VILLEGARDEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

-Informe qu'elle ne pourra être présente à la réunion de la commission économie de la CA le 22 septembre et demande si un autre membre du conseil veut s'y rendre.

Christine SIGONNEAU déclare que Mme Karine MOREAUD a pris ces fonctions de directrice à l'école suite au départ en retraite de Catherine CROUZAT.

- effectif stable à l'école (96 élèves)
- signale que cet été, le centre de Loisirs a été contrôlé par les services de la DDETSPP. Tous les points de contrôle ont été validés avec succès
- informe l'embauche (après de nombreuses difficultés) d'une nouvelle employée pour le nettoyage des locaux, l'aide à la restauration scolaire et l'aide au centre de loisirs.
- signale plusieurs feux sur la commune cet été sans dommages trop importants.
- s'interroge sur le fleurissement de la commune et l'arrosage, et propose la création d'une commission de conseillers afin de réfléchir à un système de récupération d'eau de pluie et l'utilisation de plantes plus adaptées au changement climatique. 6 conseillers se portent volontaires.

Fin de la séance à 22h20